

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

**Objet : RD - Avenant n° 2 au bail de location de la Chartreuse/Maison du patrimoine à Aillon-le-Jeune**

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 11

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

## **Bureau du 26 octobre 2017**

délibération n° 189-17

objet **RD - Avenant n° 2 au bail de location de la Chartreuse/Maison du patrimoine à Aillon-le-Jeune**

---

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la Chartreuse d'Aillon-le-Jeune, classée monument historique inscrit a fait l'objet d'un bail signé en 2009 entre l'exploitant, le Parc naturel régional du massif des Bauges, et le propriétaire, la Communauté de communes du pays des Bauges.

Dans le cadre de ses missions, le Parc naturel régional du massif des Bauges fait usage des deux niveaux de bâtiments (220 m<sup>2</sup>) et des extérieurs.

Un bassin extérieur situé dans la cour des obédiences ouverte aux visites du public, nécessite une restauration. Le Parc naturel régional projette de porter cette restauration tant financièrement que sur le plan de la conduite de travaux, compte tenu de l'intérêt de la mise en valeur apportée par cette restauration et des sources de financement qu'il a identifiées.

Ces travaux de par leur nature relevant de la compétence du propriétaire, il convient de conclure avec le Parc naturel régional du massif des Bauges un avenant n° 2 au bail afin :

- d'autoriser le Parc naturel régional du massif des Bauges à réaliser ces travaux,
- de préciser que le Parc naturel régional du massif des Bauges financera 100 % de ces travaux sans contrepartie de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve l'avenant n° 2 au bail de location de la Chartreuse/Maison du patrimoine à Aillon-le-Jeune,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 189-17

Objet de l'acte : RD - Avenant n° 2 au bail de location de la Chartreuse/Maison du patrimoine à Aillon-le-Jeune

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Avenant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20138H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20138H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017